

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BIBLIOLOGIE

**3^e conférence nationale des Bibliothèques et Centres de documentation de
la RDC**

Kinshasa (24 mai – 28 mai 2005)

La Formation en bibliothéconomie en République Démocratique du Congo

par

Justin MASENS Mukis

**Bibliothécaire en Chef ; Directeur du Service Présidentiel de Recherche de l'Information
Scientifique et Technique de la Présidence de la République Démocratique
du Congo ; Enseignant au Département des Sciences et Techniques Documentaires
de l'Université de Kinshasa**

Edmond DIMWEKA Kinkela

**Chargé de mission à la Documentation et Recherche de l'Information Scientifique et
Technique**

Introduction

Le problème de la formation et de la profession des bibliothécaires a toujours été au centre des préoccupations aussi bien des écoles et des associations de bibliothécaires que des organisations internationales. Il s'agit d'ailleurs de la préoccupation des associations telles que : l'Association internationale pour le développement des bibliothèques, de la documentation et des archives en Afrique (AIDBA), la Fédération Internationale des Associations Bibliothécaires (FIAB), plus connue sous l'acronyme IFLA, l'Unesco et l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF). En 1976, l'Unesco et l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF) ont conjointement engagé un consultant en la personne de monsieur Amadou Bousso, ancien directeur de l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) et l'ont chargé d'enquêter sur la formation des bibliothécaires et sur le développement des bibliothèques universitaires en Afrique. Les termes de référence de la mission assignée au consultant lui demandaient, entre autre, de mesurer les besoins actuels et prévisibles en matières de formation et de perfectionnement, d'examiner le statut et la situation du personnel des bibliothèques et de faire des propositions.

Au terme de sa consultance, monsieur Amadou Bousso a dégagé quatre remarques dont la troisième était relative au personnel. Ce problème préoccupait à juste titre, l'ensemble des responsables rencontrés. Tous étaient conscients que sans un personnel compétent et en nombre suffisant, il ne pouvait y avoir ni développement ni bonne gestion des bibliothèques universitaires. Mais il ne suffisait pas, d'intensifier les efforts de formation, il fallait encore doter ce personnel d'un statut, si l'on tenait à attirer et à retenir dans la profession les candidats de haute qualité qui en assureraient le développement et la stabilité¹.

Lors de la réunion sur la planification nationale des services de documentation et des bibliothèques en Afrique tenue à Kampala du 7 au 15 décembre 1970 sous l'égide de l'Unesco, il avait été établi que le nombre de bibliothécaires qualifiés en Afrique était insuffisant. Appliquant la norme en vigueur, à l'époque, dans les pays avancés, les experts avaient pu chiffrer les besoins de certains pays qui avaient eu le courage de les exprimer. Il avait été avancé que le Ghana aurait à former de 1970 à 1980, quatre cents bibliothécaires, le Nigeria devrait en former cinq cents pour la même période, le Malawi vingt-sept, le Kenya une centaine, le Sénégal une dizaine de conservateurs et la Côte d'Ivoire prévoyait la formation de cinq conservateurs, dix-sept bibliothécaires et documentalistes et de vingt-sept aide bibliothécaires. Précisons qu'en 1971, les besoins de ce dernier pays se chiffraient à soixante et un bibliothécaires. Pour la République Démocratique du Congo, une analyse faite en 1974 pour soutenir la création d'un département de bibliothéconomie au sein de l'Université nationale du Zaïre (UNAZA) montrait que la Bibliothèque centrale de l'Université de Kinshasa, avec ses deux cent cinquante mille volumes, avait besoin de vingt-cinq bibliothécaires qualifiés (à raison d'un par dix mille volumes) et septante-cinq bibliotechniciens (à raison de trois par bibliothécaire qualifié)².

De même lors de la deuxième réunion des experts sur l'harmonisation des programmes de formation des archivistes qui s'était déroulée au siège de l'Unesco en novembre 1979, les participants avaient insisté sur le fait que la profession était entravée par le manque de personnel qualifié. Les discussions révélèrent que dans certaines régions du monde, des situations de crise existaient dans la formation des personnes qualifiées et que dans certaines autres régions, des pressions au changement se faisaient sentir.

¹ BOUSSO, Amadou – *La Formation des bibliothécaires et le développement des bibliothécaires universitaires en Afrique.* – Paris : AUPELF ; Unesco, 1980. (Rapport technique AUPELF / Unesco RPFMR/PGI/80/151 ; Bousso), pp. 1–3.

² MASENS Mukis, D.M.D – *Rapport sur la Formation des bibliothécaires au Zaïre : justification et programmes adressés au bibliothécaire en chef.* Kinshasa : Bibliothèque centrale Campus de Kinshasa, 1974. 10 p.

Tableau n° 1. Rapport des experts

Région	Nombre total d'employés en poste	Nouveaux postes prévus	Technique	Archives		Total	Taux de croissance
				Niveau moyen	Niveau supérieur		
Europe	11778	8066	4342	6422	2366	8788	68.6
Amérique du Nord	2209	810	695	867	422	1289	36
Amérique Latine et Caraïbes	1114	624	367	768	322	1090	56
Pays Arabes	877	1245	409	830	218	1048	114
Afrique	231	265	111	210	71	281	141
Afrique du Sud	478	606	277	426	193	619	126
Asie du Sud-est	624	784	293	531	337	868	125
Australie et Océanie	723	403	141	731	176	907	55
Total	18034	12823	6635	10875	4105	14890	90.5

Au vu de ces chiffres fort éloquentes, nous pouvons conclure que les besoins étaient énormes. Certaines régions, loin de progresser ont, bien au contraire, régressé en détruisant leur tissu documentaire soit par les pillages, soit par les guerres civiles. Depuis ce constat, quelle est la situation dans la région dite d'Afrique et plus précisément dans le pays-continent qu'est la République Démocratique du Congo ?

L'Afrique, pour rattraper son retard sur les autres régions (du monde) se devait de multiplier les centres de formation du personnel des services et des techniques documentaires. Il y a vingt-trois ans, nous écrivions que « les institutions documentaires ne doivent pas être laissées pour compte ou devenir cette voie de garage pour fonctionnaires amortis attendant leur mise à la retraite. Bien au contraire, elles doivent être dotées de personnes aptes à appliquer les technologies nouvelles, des individus capables d'imagination et de réflexion originale sur les problèmes de la documentation, et enfin de techniciens dont la compétence pourra se limiter aux tâches prescrites »³. Pour saisir et apprécier l'état de lieux de la bibliothéconomie en République Démocratique du Congo, il nous a paru nécessaire de présenter un bref aperçu de la bibliothéconomie à travers le monde. En effet, une étude portant sur le bibliothécaire (profession des bibliothécaires) et la Science bibliothéconomique dans notre pays ne peut être discutée de manière isolée sans références ni repères sur la façon dont la bibliothéconomie est organisée hors de nos frontières. C'est pour cette raison que la première partie de notre communication est consacrée à l'état des lieux de la formation professionnelle à travers le monde, plus précisément dans le reste de l'Afrique, avant de tracer l'évolution de la bibliothéconomie en République Démocratique du Congo.

L'État présent de la Formation professionnelle des bibliothécaires dans le monde : cas de l'Afrique

La formation du personnel des institutions documentaires en Afrique remonte aux temps des pharaons. Il est en effet difficile d'imaginer que la grande Bibliothèque d'Alexandrie sous Ptolémée n'ait pu se doter d'une école de bibliothécaires. En Afrique occidentale, les deux universités de Djenné et de Tombouctou possédaient aussi un fonds documentaire très important composé de manuscrits fort précieux et qui existent encore de nos jours. Il est supposé que même ici, la formation du personnel commis à la conservation des manuscrits faisait l'objet d'une grande attention de la part des dirigeants de l'empire. En Afrique moderne, l'introduction des institutions de formation en Sciences et Techniques documentaires n'a eu lieu qu'au lendemain de la création des universités. Un tour d'horizon a été fait sur la formation des bibliothécaires dans le monde, et plus particulièrement en Afrique, dans le cadre d'une communication sur la formation professionnelle des bibliothécaires en

³ MASENS Mukis, D.M.D – *La Formation des bibliothécaires archivistes, et documentalistes en Afrique d'ici à l'an 2000 : Communication présentée au 9^{ème} Congrès et Conférence de l'AIDBA*. Dakar, 13–18 décembre 1982. p.3.

Afrique centrale lors du séminaire sur le contrôle bibliographique dans les pays en voie de développement (Unesco/FIAB) d'août 1973 à Grenoble⁴. À l'époque, l'Afrique anglophone, forte de la tradition anglo-saxonne en matière de bibliothéconomie avait une longueur d'avance sur l'Afrique francophone. Dans cette dernière région, outre l'Institut de documentation de Tunis, seule l'École de bibliothécaires, archivistes et documentalistes de Dakar servait les États membres. Le Nigeria, le Ghana, l'Ouganda, l'Éthiopie et la Zambie jouaient le même rôle en Afrique anglophone. Chacun d'entre eux avait une ou deux écoles. Le Zaïre quant à lui, avait inscrit quelques cours complémentaires en bibliothéconomie et en archivistique au programme de la licence en Philosophie et Lettres. La communication présentée à Grenoble reconnaissait la supériorité de la formation anglo-saxonne dans ce domaine et déplorait l'absence d'harmonisation des programmes de formation des différentes écoles du continent. Ceci est d'autant plus vrai que les deux tiers de la littérature bibliothéconomique sont écrites en d'autres langues que le français. Aujourd'hui, trente-deux ans après Grenoble, quelle physionomie présente la formation documentaire en Afrique ? La première observation montre que les écoles ou instituts de formation professionnelle se sont accrus. En effet, outre l'École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD), l'Afrique francophone a vu tour à tour surgir : l'École des Sciences de l'Information de Rabat au Maroc, l'Institut de bibliothéconomie d'Alger (1974), le Studio-école de l'ex-Voix du Zaïre, l'Institut national d'archivistique, de bibliothéconomie et de documentation (1977), la section documentation de l'Institut supérieur des statistiques de Kinshasa, élevé aujourd'hui au rang de Département, le Département des Sciences et Techniques documentaires de l'Université de Kinshasa, le Département de bibliothéconomie de la faculté d'Administration, des Affaires et Sciences économiques de l'Université protestante du Congo... Pour ne citer qu'elles.

Dans le groupe anglophone sont venus s'ajouter les cours de bibliothéconomie de la Kenya Polytechnic de Nairobi (1979), un programme de deux ans conduisant au diplôme et un programme d'un an conduisant au certificat (1977) à l'University College du Botswana. Outre ces instituts et écoles, il faut aussi prendre en compte des stages de formation de courte durée organisés dans différents pays africains, tels que : l'île Maurice et la Tanzanie. Tout le monde se rend compte à présent que la bonne marche des services de documentation exige un personnel spécialisé ayant reçu une formation adéquate. Ce problème de formation a, du reste, été longuement débattu, notamment au cours de la décennie précédente tant en Afrique que dans le reste du monde. De l'avis général, l'idéal serait donc que le personnel des institutions documentaires reçoivent une formation spécialisée aussi bien dans le secteur de l'éducation considéré que dans les techniques et disciplines normalement exigées dans les cours destinés à la formation propre aux bibliothécaires, archivistes, documentalistes ou muséologues.

Quoique l'Université El Azhar du Caire soit l'une des plus anciennes du continent, son département de bibliothéconomie et des archives ne date que de 1951. Il assure la formation à différents degrés allant du « bachelior » au « PhD » :

- le « Bachelor of Arts in Library Science (BALS) », obtenu en quatre ans après l'école secondaire
- le « Master of Arts in Library Science (MALS) » qui se prépare pendant un an après le « Bachelor of Arts in Library Science (BALS) »
- le « PhD in Library Science (LS) », doctorat en bibliothéconomie dont la préparation dure trois années d'études après la maîtrise

Dans son rapport annuel de 1960, le Conseil des bibliothèques du Ghana (Ghana Library Board), sous la rubrique formation du personnel, a fait référence à la suggestion du Premier Ministre concernant la prise en considération de la création d'une école de bibliothéconomie au Ghana. Et en avril 1960, monsieur Harrison, alors « Senior Lecturer » à l'École de bibliothéconomie de Manchester en Grande Bretagne, s'est rendu au Ghana pour faire quelques recommandations pour la création d'une école de bibliothéconomie sous la responsabilité du « Ghana Library Board ». Cette école créée, monsieur Bengé en a été nommé le premier directeur. Depuis 1965, l'École est devenue le

⁴ MASENS Mukis, Dzude M.D – *La Formation professionnelle en Afrique Centrale.* – IN Bosuat, Marie-Louise, Feuillebois, Geneviève et Pelletier, Monique (Ed). – *Le Contrôle bibliographique universel dans les pays en développement. Compte rendu de la Table Ronde sur le contrôle bibliographique universel dans les pays en développement*, Grenoble, 22 – 25 août 1973. – München ; Verlag Dokumentation, 1975, p. 104–116

Département de bibliothéconomie de la faculté des Sciences sociales de l'Université de Legon. La formation dispensée s'étend sur deux ans après un premier grade universitaire et conduit au diplôme en bibliothéconomie⁵.

L'Institut de bibliothéconomie de l'Université d'Ibadan date de 1960. Il s'est depuis transformé en Department of Library Studies et propose une formation à quatre niveaux :

- le Certificat en bibliothéconomie qui se prépare pendant un an après les études secondaires
- le Diplôme en bibliothéconomie (DLS) d'une durée d'un an après un « Bachelor of Arts » ou un « Bachelor of Sciences »
- le PhD qui s'obtient trois ans après le Master.

En plus de l'École d'Ibadan, le Nigeria possède deux autres écoles :

- le Département de la faculté de Bibliothéconomie de la faculté des Sciences de l'Éducation de l'Ahmadou Bello University à Zaria. Elle a été créée en 1968 et propose une formation à trois niveaux : le Diplôme de bibliothéconomie (DLS) durant deux années après l'école secondaire, le « Bachelor of Library Studies » (BLS) et durant trois années, le Master of Library Studies (MLS), un an après le Bachelor of Library Studies (BLS).
- le Département de bibliothéconomie de l'Université de N'Suka à N'Suka qui a adopté l'organisation nord-américaine

L'Éthiopie, l'Ouganda, le Kenya, la Zambie et l'Afrique du Sud ont suivi le même schéma que la Grande Bretagne ou les USA dans la création de leurs écoles.

L'Afrique francophone qui, en 1978, accusait un énorme retard dans ce domaine, a pu le rattraper et rivaliser avec l'Afrique anglophone dans le domaine de la formation du personnel des bibliothèques. C'est ainsi que l'École régionale de Dakar, « l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) », qui ne formait en deux ans qu'un personnel apte aux fonctions de bibliothécaire, archiviste ou documentaliste, s'est complètement métamorphosée. L'École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) a suivi le cheminement de l'École nationale supérieure des bibliothécaires de France. Au Maroc, l'École des Sciences de l'information forme des cadres supérieurs jusqu'au doctorat. La Tunisie s'est aussi dotée d'une École de formation des bibliothécaires. Mais c'est surtout en République Démocratique du Congo que la situation a connu des transformations rapides.

Deux institutions ont organisé pendant quelques années l'enseignement en Sciences et Techniques documentaires avant qu'elles ne mettent la clef sous la porte. Il s'agit de l'Institut national d'archivistique, de bibliothéconomie et de documentation (INABDO) et du Département de bibliothéconomie de la faculté d'Administration des Affaires et Sciences économiques de l'Université protestante du Congo.

Quatre institutions sont opérationnelles. Ce sont le Département des Sciences et Techniques documentaires de l'Institut supérieur de statistiques de Kinshasa, le Département des Sciences et Techniques documentaires de la faculté des Lettres de l'Université de Kinshasa, l'option bibliologie et documentologie de la faculté de Communication Sociale des facultés catholiques de Kinshasa et le Département d'édition multimédia de la faculté des Sciences de l'Information de l'Institut facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication.

Institutions ayant jadis organisé la formation en bibliothéconomie mais aujourd'hui fermées

L'Institut national d'Archivistique, de bibliothéconomie et de documentation (INABDO)⁶

L'Institut national d'archivistique, de bibliothéconomie et de documentation a été créé en 1977 par l'Association internationale pour le développement de la documentation, des bibliothèques et des archives en Afrique (AIDBA) à Dakar au Sénégal. Il formait, pour les pays et gouvernements africains, le personnel des entreprises publiques et privées ainsi que des spécialistes de l'organisation et de la gestion des archives, des bibliothèques et de la documentation. L'Institut a existé pendant près

⁵ *Nigerian Libraries*, vol. 1, n° 2, 1982.

⁶ Source écrite : *Annuaire*.

de huit années académiques. Monsieur Masens Mukis en a été le premier directeur, puis monsieur Mwakula, lui a succédé. C'est après le décès de ce dernier que l'école a été fermée.

Les conditions d'admission étaient les suivantes : tout candidat devait être détenteur d'un diplôme d'État ou d'un diplôme équivalent, être recommandé par le Ministère ou l'entreprise qui l'employait et constituer un dossier comprenant un bulletin d'inscription, trois photos de passeport, une photocopie du diplôme du candidat et une lettre de recommandation du supérieur hiérarchique.

Les études s'étaient sur trois années académiques. Les deux premières constituaient un tronc commun pour les trois sections organisées, à savoir la bibliothéconomie, la documentation et l'archivistique. La dernière année était réservée aux cours de spécialisation au total huit cent trente heures de cours par année d'études, soit deux mille quatre cent nonante heures de cours théoriques et des travaux pratiques.

Cours du tronc commun

1. Méthode de recherche
2. Histoire des Sciences et des Techniques
3. Économie politique
4. Introduction au droit
5. Bibliographie et référence
6. Introduction à la bibliothéconomie, à la documentation et à l'archivistique
7. Catalogage et classification
8. Législation
9. Associations professionnelles
10. Anglais
11. Organisation
12. Biblio-sociologie et Biblio-psychologie
13. Services techniques
14. Coopération internationale
15. Histoire du livre, de l'imprimerie et des bibliothèques
16. Périodiques.

Cours de la section Bibliothéconomie

1. Organisation et gestion d'une bibliothèque
2. Bibliographie analytique et bibliographie descriptive
3. Abstracting
4. Bibliothèques nationales et bibliothèques publiques
5. Bibliothèques universitaires et de recherches
6. Bibliothéconomie scolaire
7. Bibliothéconomie médicale et bibliothérapie
8. Bibliothéconomie comparée
9. Bibliothèques officielles
10. Bibliothèques spécialisées
11. Stage de 6 mois et Travail de fin d'études

Cours de la section d'archivistique

1. Administration, préservation et restauration des archives
2. Indexation des archives
3. Analyse archivistique
4. Contentieux archivistique
5. Diplomatique
6. Paléographie
7. Histoire des archives zaïroises de l'État indépendant du Congo à la République du Zaïre
8. Stage de six mois + Travail de fin d'études

Cours de la section de documentation

1. Enregistrement et recherche de l'information
2. Système d'information : communication, analyse et modèle, contrôle et évaluation
3. Information dans la communauté
4. Transfert de l'information
5. Besoins d'information et utilisation
6. Étude de communauté spéciale
7. Réseaux d'information
8. La Documentation internationale
9. La Documentation communale
10. Stage de six mois + Travail de fin d'études

L'Institut national d'archivistique, bibliothéconomie et documentation (INABDO) a été créé pour former des bibliotechniciens. À la fin de ses études, l'étudiant qui a réussi et défendu un travail de fin d'études recevait le diplôme de gradué de l'option choisie.

Le Département de Bibliothéconomie de la faculté d'Administration des Affaires et des Sciences économiques de l'Université protestante du Congo

L'Université protestante du Congo, autrefois faculté protestante du Zaïre, a assuré pendant au moins cinq années académiques un enseignement en matière de bibliothéconomie et de documentation au sein du Département de bibliothéconomie de la faculté d'Administration, des Affaires et des Sciences économiques (FASE). La création de ce Département a eu lieu au cours de l'année académique 1989-1990⁷. Les enseignements étaient échelonnés sur trois années académiques : une année de pré-licence et deux années de licence.

Compte tenu du fait que les études en bibliothéconomie et documentation sont pluridisciplinaires, les candidats gradués sortant des différentes formations universitaires ou de l'enseignement supérieur étaient admis en passant par une année de pré-licence à l'issue de laquelle ils étaient soumis à une épreuve.

Les matières reprises dans le tableau n° 2 étaient inscrites au programme des cours pour un volume horaire de neuf cent quarante cinq heures en pré-licence et de mille sept cent dix heures en licence.

Le programme des cours visait la formation des spécialistes en information documentaire au niveau de la licence. À la fin de la formation, l'étudiant devait être capable : d'organiser et de gérer une bibliothèque ou un quelconque organisme de documentation, de concevoir, de gérer et de faire évoluer un réseau d'information spécialisée, d'assurer une large diffusion de l'information et de la culture, d'orienter et de conseiller les utilisateurs ainsi que de sensibiliser et de former les usagers de l'information scientifique et technique. Au terme de cette formation, l'étudiant était licencié en Bibliothéconomie et Documentation.

Institutions assurant aujourd'hui la formation en bibliothéconomie en République Démocratique du Congo

Parmi les quatre institutions qui assurent actuellement la formation en Sciences et Techniques documentaires en République Démocratique du Congo, c'est-à-dire : le Département des Sciences et Techniques documentaires de l'Institut supérieur de statistiques de Kinshasa, le Département des Sciences et Techniques documentaires de la faculté des Lettres de l'Université de Kinshasa, l'option bibliologie et documentologie de la faculté de Communication sociale des facultés catholiques de Kinshasa et le Département de l'Édition du livre de l'Institut Facultaire des Science de l'Information et de la Communication (IFASIC), seules les deux premières se démarquent par la durée de la formation professionnelle, par le nombre et la spécificité des matières enseignées et par le volume horaire.

⁷ BOBUTAKA Bateko Bob – *La Formation supérieure et universitaire des sciences et techniques documentaires en République démocratique du Congo : approche dialectique et biblio-informatique*. Kinshasa : Unikin, 1999–2000. (Mémoire, DSB). p.15

L'option bibliologie et documentologie des facultés catholiques de Kinshasa par contre, sur un volume horaire de mille cent cinquante-cinq heures, consacre à peine quelques nonante heures de cours à la bibliothéconomie, trente heures à l'archivistique et trente heures à l'informatique documentaire, soit un total de cent cinquante heures.

Le Département de l'Édition du livre de l'Institut Facultaire des Science de l'Information et de la Communication (IFASIC) consacre, quant à lui, l'essentiel de ses enseignements aux questions d'édition, d'imprimerie, du commerce du livre et du droit d'auteur. Sur huit cent dix heures de cours théoriques et pratiques en licence, la bibliothéconomie et les sciences connexes n'ont que cent cinq heures réparties de la manière suivante :

Techniques documentaires classiques et informatisées	1 ^{ère} licence	T 30	P 15	S 45
Bibliothéconomie et archivistique générale	1 ^{ère} licence	T 30	P 00	S 30
Éditologie et bibliologie contemporaines	2 ^{ème} licence	T 30	P 00	S 30
Total		T 90	P 15	S 105

Il y a lieu de constater que la bibliothéconomie et l'archivistique générale sont dispensées à l'Institut Facultaire des Science de l'Information et de la Communication (IFASIC) sans pratique professionnelle.

Le Département des Sciences et Techniques Documentaires de l'Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa

L'Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa (ISS/Kin) est le premier établissement d'enseignement supérieur et universitaire à avoir organisé des enseignements classiques en bibliothéconomie, documentation et archivistique en République Démocratique du Congo. À sa création en 1965, l'Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa (ISS/Kin) s'appelait Institut d'études de développement social (IEDES). Il est l'œuvre de six fondateurs dont cinq de nationalité congolaise et un de nationalité espagnole, monsieur Luis de la Torre qui en a été le directeur général jusqu'en 1989. En 1974, l'Institut d'études de développement social (IEDES) devient l'Institut Supérieur de Statistique et ce par le simple fait que le seul enseignement organisé en ce temps là était la statistique. Trois années plus tard deux autres sections ont été créées : la section informatique par messieurs Barthélemy Bakomba Tsek Bayok et Kusakana Olione et la section documentation par monsieur Justin Masens Mukis. Cette dernière deviendra au cours de l'année académique 1991-1992, le Département des Sciences et Techniques documentaires.

De 1977 à 1991, le département n'organisait que le graduat d'une durée de trois années. La licence fut ouverte durant l'année académique 1991-1992 sous le directeur général monsieur Malembe Tamandiak. Une année de pré-licence offre l'opportunité aux candidats gradués ou licenciés d'autres disciplines à faire une licence en Sciences et Techniques Documentaires (STD).

Le Département des Sciences et Techniques Documentaires (STD) et l'Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa (ISS/Kin) orientent leurs enseignements vers trois filières : la bibliothèque, la documentation et les archives. Pour le graduat, les cours se donnent en tronc commun. En tant qu'établissement d'enseignement public, les conditions d'admission sont celles fixées par le Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire, c'est-à-dire : être détenteur d'un diplôme d'État ou d'un diplôme jugé équivalent pour l'accès à la première année de graduat. Pour être admis en licence, il faut être gradué en Sciences et Techniques Documentaires (STD) ou passer par la pré-licence.

Étalé sur un cycle universitaire complet de cinq ans réparti en trois ans de graduat et deux ans de licence, le volume horaire est de trois mille trois cent nonante heures pour la filière Archives et trois mille quatre cent soixante-cinq heures pour la filière Bibliothèque et Documentation. Les programmes des cours comprennent les matières spécifiques suivantes. (Voir annexes).

Le Département des Sciences et Techniques documentaires propose des diplômes de gradué et de licencié en Sciences et Techniques documentaires. Les diplômés sont appelés à œuvrer dans le secteur du livre et de l'information scientifique et technique que ce soit en bibliothèque, centre de documentation ou dans les archives.

Le Département des Science et Techniques documentaires de la faculté des Lettres de l'Université de Kinshasa

Comme le souligne Bobutaka Bateko Babo dans son mémoire de diplôme spécial en bibliothéconomie, le Département des Sciences et Techniques documentaires de la Faculté des lettres de l'Université de Kinshasa, anciennement École de bibliothéconomie, a vu le jour lors de l'année académique 1980-1981. L'évolution de l'École de bibliothéconomie en Département de Sciences et Techniques documentaires date de 1997 et appartient à la faculté des Lettres⁸.

En effet, c'est en s'appuyant sur l'ordonnance n° 71/075 du 6 août 1971 portant sur la création de l'Université nationale du Zaïre, spécialement en son article 10 et sur la lettre n° ESRS/BLE/189/80 du 11 mars 1980 du Commissaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, que Monseigneur Tshibangu Tshishiku, alors Recteur de l'Université nationale du Zaïre (UNAZA) a signé le 25 mars 1980, la décision n° 0052/UNAZA/80. Cette décision portait sur l'organisation de l'enseignement de la bibliothéconomie. Dans son article 1er, la décision stipulait que: « Il est organisé à l'Université nationale du Zaïre un programme d'études conduisant au certificat scientifique intitulé diplôme spécial en bibliothéconomie». N'est-ce pas là l'exaucement de la requête formulée à la table ronde sur le contrôle bibliographique universel dans les pays en développement tenue à Grenoble du 22 au 25 août 1973 et qui suggérait la création d'une école de bibliothéconomie au sein de l'Université nationale du Zaïre (UNAZA) avec rang de faculté ou département⁹ ? Cette proposition a été discutée et retenue lors de la première réunion des bibliothécaires de l'Université nationale du Zaïre (UNAZA) qui s'était tenue au Rectorat en 1974 ainsi que lors des journées pédagogiques de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information (ISTI) en 1975. À son ouverture, l'École de bibliothéconomie dépendait du Rectorat. Avec le retour des universités et des instituts qui avaient formé l'Université nationale du Zaïre à une gestion autonome, l'École a été rattachée à l'Université de Kinshasa¹⁰. Plus tard, sur décision n° 052/UNIKIN/8/97 du 10 novembre 1997, l'École de bibliothéconomie de l'Université de Kinshasa a été rattachée en tant que département à la faculté des Lettres. Il s'agit de l'actuel département des Sciences et Techniques documentaires. Avec la conversion de l'École en Département, les enseignements sont maintenant étalés sur sept années d'études réparties de la manière suivante : un cycle de graduat de trois années d'études, un cycle de licence de deux années d'études et des études post-universitaires de deux années d'études conduisant à un diplôme spécial.

Le Département des Sciences et Techniques documentaires de la faculté des Lettres de l'Université de Kinshasa oriente ses enseignements vers quatre filières : archives, édition, bibliothèque et documentation. Au niveau du premier cycle, les cours font partie d'un tronc commun. Trois options sont organisées pendant le second cycle correspondant aux quatre filières. Une option « archives », une option « édition du livre » et une option « bibliothèque et documentation ». Pour être admis en première année de graduat, le candidat doit être détenteur d'un diplôme d'État ou équivalent. Une année de pré-licence est imposée aux candidats gradués d'autres disciplines qui désirent suivre la formation par la licence. Nul ne peut être admis au programme conduisant au diplôme spécial en bibliothéconomie, s'il n'est pas porteur du diplôme de licence ou d'un diplôme jugé équivalent.

À l'ouverture de l'École de bibliothéconomie, le programme des cours conduisant au diplôme spécial était étalé sur deux années d'études.

⁸ Bobutaka Bateko Babo – Op. cit.

⁹ Masens Mukis, Dzude M.D – La formation professionnelle en Afrique centrale. In Bosuat Marie-Louise, Feuillebois Geneviève et Pelletier Monique (Ed).– Le contrôle bibliographique universel dans les pays en développement. Compte rendu de la Table Ronde sur le contrôle bibliographique universel dans les pays en développement, Grenoble, 22 – 25 août 1973.– München ; Verlag Dokumentation, 1975, p. 104–116.

¹⁰ Arrêté départemental n° ESU/CABCE/0118/82 du 15 octobre 1982.

Tableau n° 2. Matières enseignées à l'École de bibliothéconomie

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
La Bibliothéconomie générale	90	30	120
L'Histoire du livre, des bibliothèques, de l'imprimerie, des archives et de la documentation	45	-	45
La Bibliographie	45	45	90
La gestion et l'administration des bibliothèques	45	45	90
L'automatisation	30	15	45
La bibliothéconomie spéciale	45	15	60
Le catalogage, la classification et l'indexation	60	45	105
La méthodologie de la recherche	15	15	30
L'anglais technique	30	30	60
Le swahili	30	30	60
Stages et visites guidées	-	450	450
Rapport de stage	-	-	-
Rédaction du mémoire et soutenance	-	-	-
Total	435	720	1155

Mais depuis que les enseignements sont organisés sur les deux premiers cycles, les matières présentées sont inscrites aux programmes des cours avec un volume horaire de :

- trois mille nonante-cinq heures du graduat à la licence pour les options de bibliothéconomie et d'archivistique
- trois mille soixante-cinq heures du graduat à la licence pour l'option « édition du livre »
- quatre cent cinquante heures des cours théoriques et pratique en pré-licence et mille quatre cent vingt heures en DSB

Les études du Département des Sciences et Techniques documentaires sont couronnées par un diplôme de graduat, de licence en Sciences et Techniques Documentaires (STD) ou par un diplôme spécial en bibliothéconomie. Les diplômés ont plusieurs débouchés, ils peuvent œuvrer dans le secteur du livre et de l'écrit : bibliothèque, centre de documentation, archives, édition, librairies,...

L'Option Bibliologie et documentologie de la faculté de Communication sociale des facultés catholiques de Kinshasa

Avec la création de l'Université nationale du Zaïre (UNAZA), le 6 août 1971 et le transfert à Lubumbashi du Département de Philosophie dont profitaient aussi les étudiants en Théologie. La faculté de Théologie a d'ailleurs été amenée à créer son propre département de Philosophie, appelé Département de Philosophie et de Religions africaines. En 1987, la Conférence épiscopale du Zaïre décide de transformer la faculté de Théologie catholique de Kinshasa en facultés catholiques de Kinshasa. Le Département de philosophie et des Religions africaines est érigé en faculté. À sa création, l'Institution compte deux facultés : la faculté de Théologie et la faculté de Philosophie. Les nouveaux statuts des facultés catholiques de Kinshasa ont été approuvés le 25 novembre 1987 par la sacrée Congrégation pour l'éducation catholique. Aujourd'hui, les facultés catholiques de Kinshasa comptent cinq facultés dont la faculté de Communication sociale au sein de laquelle est organisée l'option « bibliologie et documentologie » depuis l'année académique 1996-1997. L'option « bibliologie et documentologie » est un module qui prépare les étudiants à œuvrer dans le secteur du livre en général : édition, bibliothèque, archives.

Après un tronc commun de trois années d'études en Communication sociale, deux années d'études sont organisées en licence avec pour finalité la préparation des étudiants à la gestion du livre ainsi qu'aux nouveaux supports de l'information.

Voici les programmes de cours de l'option bibliologie et documentologie des facultés catholiques de Kinshasa.

Les Programmes des cours, les volumes horaires, les tableaux comparatifs de volumes horaires

Facultés catholiques de Kinshasa : Faculté de communication sociale, option bibliologie et documentologie

Tableau n° 3. Programme des cours de première licence, année académique 2004-2005

Intitule des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Cours de tronc commun			
Questions approfondies de sémiologie et de communication	30	-	30
Textes du magistère sur la communication	30	-	30
Visions chrétiennes de l'homme et de la société	30	-	30
Pragmatique de la communication	30	-	30
Bibliothéconomie	30	-	30
Rhétorique générale	15	15	30
Philosophie de la communication	30	-	30
Comptabilité générale	30	-	30
Publication assistée par ordinateur	5	10	15
Séminaire de recherches en communication	-	15	15
Parémiologie	15	15	30
Séminaire d'analyse du contenu	15	15	30
Séminaire d'élaboration d'un projet de communication	-	15	15
Méthodes scientifiques de gestion de l'information	15	15	30
Cours d'option bibliologie et documentologie			
Théorie et analyse de l'illustré	15	15	30
Graphisme d'édition	30	-	30
Archivistique générale	30	-	30
Bibliométrie	20	10	30
Laboratoire de l'édition I	5	10	15
Total	375	135	510

Tableau n° 4. Deuxième licence

Intitule des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Cours de tronc commun			
Narratologie et société congolaise	30	-	30
Textes du magistère sur la communication II	5	10	15
Bureautique	30	-	30
Changement social	30	-	30
Questions approfondies de droit de l'information et communication	15	15	30
Lectures dirigées sur les théories de la communication	15	15	30
Nouvelles technologies de l'information et de la communication	15	15	30
Sociologie des organisations	30	-	30
Questions approfondies d'éthique de la communication	15	15	30
Communication intellectuelle	30	-	30
Analyse de la presse anglophone	15	15	30
Séminaire de dynamique de groupes	5	10	15
Anthropologie de la communication	30	-	30
Informatique documentaire	15	15	30
Questions approfondies de marketing	20	10	30
Philosophie de la communication	30	-	30
Parémiologie	15	15	30
Cours d'option bibliologie et documentologie			
Questions approfondies de bibliothéconomie	15	15	30
Droit commercial	30	-	30
Sociologie du livre	30	-	30
Séminaire de communication politique	15	15	30
Laboratoire de l'édition II	5	10	15
Séminaire d'analyse des problèmes d'édition et culture	20	10	30
Mémoire	-	-	-
Total	445	200	645

Université protestante du Congo : faculté d'Administration des Affaires et des Sciences économiques, département de bibliothéconomie

Tableau n° 5. Programme des cours de la pré-licence, année académique 1991-1992

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Théorie de la communication	60	-	60
Théorie des classifications	60	-	60
Psychologie de la communication	45	-	45
Méthodologie de la recherche scientifique	60	-	60
Sémiologie	60	-	60
Anglais	120	-	120
Histoire du livre et des bibliothèques	60	-	60
Introduction à la bibliographie	60	-	60
Sociologie de l'information	45	-	45
Industrie de l'information	60	-	60
Statistique générale	60	-	60
Introduction à l'informatique	60	-	60
Introduction aux sciences de l'information	60	-	60
Planification et gestion des organismes de documentation	60	-	60
Introduction aux techniques documentaires	75	-	75
Total	945	-	945

Tableau n° 6. Première licence en bibliothéconomie et documentation

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Bibliographie spéciale	60	-	60
Bibliothéconomie comparée	45	30	75
Histoire et gestion des associations professionnelles	45	-	45
Typologie des bibliothèques	45	-	45
Description bibliographique I	90	30	120
Classification I et Indexation	60	30	90
Archivistique I	30	30	60
Informatique documentaire I	30	15	45
Bibliothéconomie (statistique appliquée à la documentologie)	45	-	45
Information, législation et gestion	30	-	30
Réseaux et systèmes d'information	30	-	30
Supports d'information : typologie et conservation	30	-	30
Anglais	90	-	90
Visites guidées	-	45	45
Total	630	180	810

Tableau n° 7. Deuxième licence en bibliothéconomie et documentation

Intitule des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Description bibliographique II	60	-	60
Classification II	30	30	60
Informatique documentaire II	30	30	60
Archivistique II	30	30	60
Typologie des bibliothèques II	45	-	45
Documentation audio-visuelle	30	15	45
Langage documentaire	30	15	45
Déontologie professionnelle et éthique chrétienne	45	-	45
Stage de trois mois	-	480	480
Mémoire	-	-	-
Total	300	600	900

Université de Kinshasa : faculté des Lettres et des Sciences humaines

Département des Sciences et Techniques documentaires

Tableau n° 8. Cycle de graduat : programmes des cours de la première année, année académique 2004-2005

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Logique et argumentation	30	15	45
Psychologie générale	30	-	30
Linguistique générale	30	15	45
Histoire et institutions du Congo	30	-	30
Critique historique	15	-	15
Éducation à la citoyenneté	30	-	30
Techniques de l'expression orale et écrite en français	15	30	45
Pratique d'une langue congolaise (non pratiquée)	30	15	45
Bibliothéconomie générale et description bibliographique	90	30	120
Archivistique générale	45	15	60
Initiation à la recherche en sciences et techniques documentaires	30	15	45
Introduction aux sciences et techniques documentaires	90	15	105
Total	465	150	615

Tableau n° 9. Deuxième année

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Grands courants de la pensée	45	-	45
Linguistique africaine	60	15	75
Anglais technique	15	30	45
Informatique	30	15	45
Statistique	30	15	45
Analyse documentaire	30	-	30
Sociologie et anthropologie générales	30	15	45
Histoire de l'Afrique	30	-	30
Histoire de l'écriture du livre et des institutions documentaires	45	-	45
Bibliographie générale et documentologie	60	30	90
Classification et classement des documents	45	15	60
Muséologie générale	45	15	60
Information et communication	60	15	75
Total	495	165	660

Tableau n° 10. Troisième année

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Histoire des civilisations du monde contemporain	30	-	30
Anthropologie culturelle	30	-	30
Droit	30	-	30
Littérature générale	30	-	30
Élaboration et évaluation des projets	30	15	45
Bibliologie et bibliométrie	30	-	30
Statistiques appliquées aux sciences et techniques documentaires	30	15	45
Administration et gestion des institutions documentaires	30	15	45
Méthodes et techniques pour la sauvegarde, la restauration et la conservation du patrimoine documentaire	30	15	45
Bibliographie spécialisée	45	15	60
Éditologie	30	-	30
Visites guidées des institutions documentaires	-	30	30
Stage d'un mois	-	160	160
Rédaction et défense d'un travail de fin de cycle	-	-	-
Total	345	265	610

Tableau n° 11. Pré-licence en Sciences et Techniques documentaires

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Informatique	15	15	30
Bibliothéconomie générale	30	15	45
Visites guidées des institutions documentaires	-	30	30
Archivistique générale	15	-	15
Initiation à la recherche en sciences et techniques documentaires	30	15	45
Bibliographie générale et spécialisée, description bibliographique	45	30	75
Muséologie générale	30	-	30
Documentologie	30	30	60
Bibliologie et bibliométrie	45	15	60
Archéologie	30	-	30
Éditologie	30	-	30
Total	300	150	450

Tableau n° 12. Cycle de licence : première licence en option archivistique

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Bibliologie contemporaine	30	-	30
Collection multimédia et hypermédia droit de l'information	30	-	30
Droit de l'information	30	-	30
Épistémologie	30	-	30
Informatique documentaire et les nouvelles technologies de l'information	30	30	60
Méthodes de recherche en sciences et techniques documentaires	30	15	45
Animation culturelle	30	15	45
Audit et marketing des institutions documentaires	30	-	30
Institutions et publications officielles	30	15	45
Archives orales et audiovisuelles ainsi que l'organisation et la gestion des archives administratives	45	15	60
Chaîne archivistiques et programme d'archivage	60	30	90
Paléographie et diplomatique modernes	45	-	45
Une matière à choisir parmi les suivantes :			
- Fondement théorique du fonds d'archives	30	15	45
- Manuels scolaires et livres de la jeunesse	30	15	45
- Livres et arts graphiques	30	15	45
Total	450	135	585

Tableau n° 13. Deuxième année

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Industrie de l'information	30	-	30
Création des bases de données documentaires	30	15	45
Gestion stratégique de l'information et gestion de l'information numérique	45	30	75
Gestion des documents d'archives	15	15	30
Calendrier de conservation	15	15	30
Traitement, classement et protection des documents d'archives et des locaux et aménagement des archives	45	30	75
Questions d'actualité en archivistique	60	30	90
Sociologie du livre	30	-	30
Éthique et déontologie professionnelle	15	-	15
Une matière à choisir parmi les suivantes :			
- Fondement théorique du fonds d'archives	30	15	45
- Manuels scolaires et livres de la jeunesse	30	15	15
- Livres et arts graphiques	-	-	-
Stage d'un mois	-	160	160
Rédaction et défense d'un mémoire	-	-	-
Total	315	310	625

Tableau n° 14. Première licence en option « Édition »

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Méthodes de recherche en sciences et techniques documentaire	30	15	45
Critique littéraire	15	30	45
Droit commercial	30	15	45
Bibliologie contemporaine	45	30	75
Nouvelles technologies de l'information documentaire	30	30	60
Comptabilité financière	30	15	45
Collection multimédia et hypermédia	30	15	45
Techniques de traitement, de correction et de présentation des textes	45	30	75
Théorie de l'illustration	45	30	75
Chaîne éditoriale	30	30	60
Total	330	240	570

Tableau n° 15. Deuxième année

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Le livre l'édition et la lecture au Congo	30	15	45
Gestion stratégique de l'information	30	15	45
Comptabilité analytique d'exploitation	30	15	45
Atelier de graphisme	30	15	45
Droits d'auteur	30	15	45
Organisation et gestion d'une maison d'édition et technologie de l'imprimerie	45	45	90
Questions d'actualité en édition	30	-	30
Économie de la librairie	30	15	45
Gestion de l'information numérique	30	15	45
Éthique et déontologie professionnelle	15	-	15
Stage d'un mois	-	160	160
Rédaction et défense d'un mémoire	-	-	-
Total	300	310	610

Option : Bibliothéconomie

Tableau n° 16. Première licence en option « Bibliothéconomie »

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Bibliologie contemporaine et sociologie des institutions	45	15	60
Collection multimédia et hyper média	30	15	45
Droit de l'information	30	-	30
Épistémologie	30	-	30
Nouvelles technologies de l'information	30	30	60
Méthodes de recherche scientifique en bibliothéconomie	15	15	30
Animation culturelle, institutions et publications officielles	45	15	60
Audit et marketing des institutions documentaires	30	15	45
Management des bibliothèques et classifications encyclopédiques	45	60	105
Bibliothéconomie comparée	30	15	45
Chaîne documentaire	15	30	45
Une matière à choisir parmi les suivantes :			
- Fondement théorique du fonds d'archives	30	15	45
- Manuels scolaires et livres de la jeunesse	30	15	45
- Livres et arts graphiques	30	15	45
Total	375	225	600

Tableau n° 17. Deuxième Licence

Intitule des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Industrie de l'information	30	-	30
Création des bases de données documentaires	30	15	45
Gestion stratégique de l'information et gestion de l'information numérique	45	30	75
Questions d'actualité en bibliothéconomie	30	-	30
Recherche de l'information documentaire	30	15	45
Bibliothéconomie spécialisée	30	15	45
Locaux et aménagement des bibliothèques	15	15	30
Questions spéciales de catalogage	30	15	45
Politique de l'information	30	15	45
Éthique et déontologie professionnelle	15	-	15
Une matière de 45 heures à choisir parmi les suivantes :			
- Fondement théorique du fonds d'archives	15	30	45
- Manuels scolaires et livres de la jeunesse	15	30	45
- Livres et arts graphiques	15	30	45
Stage d'un mois	-	160	160
Rédaction et défense d'un mémoire	-	-	-
Total	300	310	610

Département des Std/faculté des lettres/ Université de Kinshasa

Tableau n° 18. Programmes des cours conduisant au diplôme spécial en Bibliothéconomie (année académique 2004-2005)

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Anglais technique I et II	30	30	60
Classification I et II	75	45	12
Indexation I et II	75	45	12
Histoire de l'écriture, du livre et des bibliothèques	60	-	60
Méthodologie de la recherche scientifique	30	15	45
Informatique générale	30	15	60
Informatique documentaire	15	15	45
Nouvelles technologies de l'information et de la communication	15	15	45
Animation des bibliothèques	15	15	30
Coopération inter bibliothèques	15	15	30
Statistiques des bibliothèques	15	15	30
Marketing documentaire et audit	15	15	30
Aménagement des bibliothèques	15	15	30
Archivistique générale	45	15	60
Archivistique et muséologie	30	-	30
Bibliothéconomie générale	45	15	60
Bibliothéconomie spécialisée	30	15	45
Bibliothéconomie comparée	30	15	45
Bibliographie générale	30	15	45
Description bibliographique I et II	75	45	120
Chaîne documentaire	15	15	30
Publications en série	30	15	45
Documents audiovisuels et graphiques	15	15	30
Langues congolaises, édition et bibliothèque	-	30	30
Éthique et déontologie professionnelle	15	15	30
Visites guidées	-	30	30
Stage d'un mois	-	160	160
Mémoire	-	-	-
Total	765	655	1 420

* En deux années d'études.

Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication faculté des sciences de l'information : Département d'édition multimédia

Tableau n° 19. Première licence : programme des cours de licence (année académique 2003-2004)

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
La sémiologie de la communication	30	-	30
Les nouveaux médias et la société	30	-	30
Les méthodes de recherche en communication	30	-	30
Anglais IV	15	15	30
La théorie systémique de la communication	30	-	30
Les grands services publics et les techniques des marchés publics	30	-	30
L'infographie et l'analyse du langage iconique	15	-	15
L'informatique générale	30	-	03
L'information et la PAO	15	15	30
Les réseaux et les serveurs	-	15	15
L'intégration multimédia	15	30	45
Les techniques documentaires classiques et informatisées	30	-	30
L'initiation à la programmation	30	15	45
La bibliothéconomie et l'archivistique générale	15	15	30
Total	30	-	30

Tableau n° 20. Deuxième licence

Intitulé des cours	Volume horaire		
	Théorie	Pratique	Total
Anglais V	15	15	30
Séminaire de management	30	-	30
Nouveaux paradigmes en communication	30	-	30
Elaboration et Evaluation des projets	15	15	30
Industrie informatique	30	-	30
Commerce des produits multimédias	30	-	30
Séminaire de montage audiovisuel et numérique	15	15	30
Propriété intellectuelle	30	-	30
Droit commercial	30	-	30
Psychologie cognitive	30	-	30
Gestion d'une agence multimédia	15	15	30
SIC et multimédia	30	-	30
Editologie et bibliologie contemporaines	30	-	30
Rédaction d'un projet	-	-	-
Rédaction d'un mémoire	-	-	-
Total	330	60	390

Tableau n° 21. Cycle normal : comparaison des volumes horaires

Institutions académiques	Niveau : option	Volume horaire			Durée des Études
		Théorie	Pratique	Total	
ISS / KIN	Graduat (Tronc commun)	1 080	1 010	2 090	Cycle universitaire complet de cinq ans d'études
	Licence : - Bibliothéconomie - Documentation	750	625	1 375	
	Licence : Archivistique	750	550	1 300	
UNIKIN	Graduat : (Tronc Commun)	1 305	580	1 885	Cycle universitaire complet de cinq ans d'étude + deux ans d'études post-universitaires
	Licence : Bibliothéconomie	675	535	1 210	
	Licence : Archivistique	765	445	1 210	
	Licence : Édition	630	550	1 180	
	Post Licence : Bibliothéconomie	765	655	1 420	
FCK	Licence : - Bibliologie - Documentologie	820	335	1 155	Deux ans d'études
UPC	Licence : Bibliothéconomie	990	540	1 530* ¹¹	Deux ans d'études
INABDO	Graduat : - Bibliothéconomie - Archivistique - Documentation	*	*	2 490	Trois ans d'études
IFASIC	Licence : Édition Multimédia	645	165	810	Deux ans d'études

* Il s'agit de huit cent trente heures de cours par année soit deux mille quatre cent nonante heures de cours et travaux pratiques non compris deux mois de stage à la fin de chacune de deux premières années et six mois de stage à la fin de la troisième année. L'étudiant devait rédiger un rapport de stage et un Travail de fin d'étude (TFE).

Tableau n° 22. En pré-licence

Institution académique	Théorie	Pratique	Total	Durée des études
Institut Supérieur de Statistique	420	270	690	un an
Université de Kinshasa	300	150	450	un an
Université Protestante au Congo	945	-	945	un an

Observations sur les programmes des cours

Au regard des différents programmes de cours dispensés par les instituts assurant la formation en bibliothéconomie, nous formulons entre autres les observations suivantes : concernant les objectifs et contenus des cours, seules les facultés catholiques de Kinshasa (FCK) ont eu le soin de décrire succinctement l'objectif visé par chaque cours ainsi que son contenu. Il est conseillé aux autres instituts d'en faire autant étant donné que parfois pour un même cours dispensé, les intitulés et le volume horaire diffèrent suivant les établissements. Il existe des intitulés différents par exemple pour les cours tels que : « statistique des bibliothèques » qui est aussi intitulé « statistiques appliquées aux institutions documentaires » ou « bibliométrie » et pour le cours de « catalogage », intitulé aussi « description bibliographique ». En outre, le volume horaire des cours peut différer pour un même cours d'une institution à l'autre. En ce qui concerne la programmation des cours selon le niveau académique, nous constatons que les cours ne sont pas programmés au même niveau académique. Des cours qui sont, par exemple, programmés en deuxième graduat (G2) à l'Institut Supérieur de Statistique (ISS), sont dispensés en première licence (L1) à l'Université de Kinshasa ou vice-versa. Il faudra un parallélisme (une adéquation). Trop peu de cours sont dispensés dans les cinq établissements. En effet, sur les cinq établissements, il n'y a que l'Institut Supérieur de Statistique (ISS) qui a assuré jusqu'ici un cycle universitaire complet de cinq années d'études (trois années de

¹¹ Ajouter à cela les visites guidées et le stage d'un mois.

graduat + deux années de licence) avec un volume horaire chargé. Puis l'Université de Kinshasa avec l'ouverture du cycle de graduat et de licence, complété par deux années de diplôme spécial en bibliothéconomie, offre l'opportunité aux bibliothécaires congolais d'envisager la soutenance de thèse dans un avenir proche. Pour ce qui est de la qualification des enseignants dispensant des cours de pratique professionnelle, l'étude de Bobutaka sur la formation supérieure et universitaire en Sciences et Techniques documentaires en République démocratique du Congo montre que 76.31 % des enseignants sont porteurs d'une qualification requise dans ce domaine.

Tableau n° 23. Enseignants dans les cycles de graduat et de licence

Institution	Volume horaire				Enseignants			
	Nombre d'enseignants	Théorie	Pratique	Total	Non-qualifiés	Qualifiés	Total	% de qualifiés
Option Bibliologie et Documentation FCK	8	145	65	210	2	3	5	60
Département Édition multimédia IFASIC	7	105	30	135	3	4	7	25,14
Département STD ISS/Kin	40	1590	1350	2940	2	14	16	87,5
Département STD faculté de Lettres Unikin	32	1290	935	2225	2	8	10	80
Total					9	29	38	76,31

Parmi les quatre institutions dispensant les cours de bibliothéconomie, d'archivistique et de documentation, seuls des Départements de Sciences et Techniques Documentaires (STD) de l'Institut Supérieur de Statistique (ISS) et de la faculté des lettres de l'Université de Kinshasa orientent les étudiants vers la filière bibliothèque, archives et centre de documentation. Ils consacrent un grand nombre de cours spécifiques avec un volume horaire fort appréciable pour les cours ayant trait à la bibliothéconomie. Par contre, le Département d'Édition multimédia de la faculté de Sciences de l'Information de l'Institut Facultaire des Science de l'Information et de la Communication (IFASIC) oriente ses étudiants vers la profession d'éditeur du livre. Il en est de même de l'option bibliologie et documentation de la faculté de Communication sociale des Facultés catholiques de Kinshasa qui met un accent particulier dans ses enseignements sur les questions de communications sociales et d'édition. Il faut noter que ces deux institutions, l'Institut Facultaire des Science de l'Information et de la Communication (IFASIC) et les Facultés catholiques de Kinshasa (FCK), emploient des enseignants bien qualifiés dans leurs domaines et cela pour des cours bien variés.

Tableau n° 24. Statistique des diplômés

Ordre des promotions	Année académique	INABDO	UPC	ISS/KIN		UNIKIN			FCK	
		G	L	G	L	G	L	DSB	L	DES
1	1979-1980	9	-	8	-	-	-	-	-	-
2	1980 -1981	13	-	23	-	-	-	-	-	-
3	1981-1982	20	-	17	-	-	-	6	-	-
4	1982-1983	10	-	30	-	-	-	4	-	-
5	1983-1984	5	-	30	-	-	-	5	-	-
6	1984-1985	12	-	29	-	-	-	6	-	-
7	1985-1986	-	-	20	-	-	-	4	-	-
8	1986-1987	-	-	20	-	-	-	7	-	-
9	1987-1988	-	-	17	-	-	-	4	-	-
10	1988-1989	-	-	22	-	-	-	-	-	-
11	1989-1990	-	-	17	-	-	-	2	-	-
12	1990-1991	-	-	19	-	-	-	3	-	-
13	1991-1992	-	-	9	-	-	-	-	-	-
14	1992-1993	-	30	4	39	-	-	-	-	-
15	1993-1994	-	15	-	5	-	-	-	-	-
16	1994-1995	-	-	10	4	-	-	-	-	-
17	1995-1996	-	35	8	-	-	-	7	-	-
18	1996-1997	-	-	2	4	-	-	8	-	-
19	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	1998-1999	-	-	5	-	-	-	-	-	-
21	1999-2000	-	-	3	1	-	-	5	-	-
22	2000-2001	-	-	4	2	-	-	-	-	-
23	2001-2002	-	-	6	-	-	-	4	-	-
24	2002-2003	-	-	2	2	-	-	-	-	-
25	2003-2004	-	-	9	12	-	-	1*	-	-
Total		69	80	315	57	-	-	66	9	2

* six autres candidats doivent défendre leur mémoire

Statut du personnel des bibliothèques

Dans son rapport de mission remis à l'Unesco en juillet 1980, monsieur Amadou Bousso écrivait ceci : qu'« en examinant avec les bibliothécaires rencontrés le problème du personnel, on est frappé par un certain découragement. Tous se plaignent, en effet du manque de personnel qualifié et de l'intérêt limité pour la profession, notamment chez ceux qui ont reçu récemment une formation. Situation de pénurie donc que celle de la main d'œuvre. Tous les responsables reconnaissent que le personnel est insuffisant, peu ou mal formé, instable : sur un nombre global de mille vingt six personnes, quarante-six seulement ont une formation universitaire et une formation spécialisée en bibliothéconomie, cinquante-deux ont une formation universitaire et une préparation au métier, au sein de la bibliothèque sur le tas. Les statistiques de la main d'œuvre donnaient comme indication que 9.55 % avaient reçu une formation universitaire. Et 4.48 % y avaient ajouté une spécialisation dans une école professionnelle. À quoi, cela était-il dû ? L'auteur formulait la réponse suivante : « Cette situation tient à la fois à des facteurs psychologiques (manque de considération de la profession au niveau national, place peu prépondérante, contrairement à l'Afrique d'expression anglaise, de la bibliothèque au sein de l'université) et à des facteurs matériels. La profession n'est pas actuellement, en effet, suffisamment attrayante pour attirer et retenir les professionnels de qualité »¹².

Quant aux statuts proprement dits, certaines universités assimilent les bibliothécaires aux différentes catégories de professeurs d'université. C'est le cas de l'île Maurice, de la République du Congo Brazzaville et de la République Démocratique du Congo. Dans ce dernier pays, l'ordonnance loi n° 81-160 du 7 octobre 1981 portant statut du personnel de l'enseignement supérieur et universitaire établit un parallélisme entre bibliothécaires, conservateurs, corps scientifiques et

¹² BOUSSO, Amadou – Op. cit. p. 5.

académiques de l'université. En effet, au terme de l'article 29, le personnel académique se compose d'un corps enseignant et d'un corps non enseignant. Le corps enseignant comprend : les professeurs ordinaires, les professeurs : les professeurs associés. Le corps non enseignant comprend : les conservateurs en chef, les bibliothécaires en chef, les directeurs de recherche, les conservateurs en chef adjoints, les bibliothécaires en chef adjoints, les maîtres de recherche, les conservateurs principaux, les bibliothécaires principaux et les chargés de recherche. Le personnel scientifique se compose d'un corps enseignant et d'un corps non enseignant. Le corps enseignant comprend : les chefs des travaux, les chargés d'enseignement, les assistants, les assistants de pratique professionnelle, les chargés de pratique professionnelle. Le corps non enseignant comprend : les conservateurs de première classe et de deuxième classe, les bibliothécaires de première classe et de deuxième classe et les assistants de recherche. Les articles 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53 précisent les conditions d'accès à chacun de ces grades. Au terme de l'article 53, les conditions de nomination de bibliothécaire en chef, de bibliothécaire en chef adjoint, de bibliothécaire principal, de bibliothécaire de première classe et de bibliothécaire de deuxième classe sont mutatis mutandis les mêmes que celles concernant les nominations au titre de conservateur en chef, de conservateur en chef adjoint, de conservateur principal, de conservateur de première classe et de conservateur de deuxième classe. Le bibliothécaire est chargé, sous l'autorité du recteur, du directeur général, ou du directeur : de la gestion, de la conservation et du développement de la bibliothèque¹³. Au Nigeria, le bibliothécaire jouit pleinement du même statut que le personnel académique. C'est ainsi que le bibliothécaire en chef détient aussi le droit d'éligibilité au sénat de l'Université. Pour justifier ce statut, une étude comparative entre les occupations des professeurs et celles des bibliothécaires avait été réalisée. En voici quelques éléments : «L'Université d'Ibadan, à la suite du rapport de la Commission Elliot qui recommanda sa création, classifia le bibliothécaire de l'Université parmi le personnel académique. Et ce faisant, depuis 1948, le personnel professionnel qui y travaille jouit largement de ce statut. Les universités qui furent plus tard fondées au Nigeria ont suivi l'exemple d'Ibadan... Les bibliothécaires ici ont tous été acceptés dans le groupe privilégié des cadres supérieurs »¹⁴.

Quelles en furent les raisons pour qu'on leur conférât ce statut ? Pour les comprendre, il y a lieu d'analyser les services rendus respectivement par le personnel professionnel de la bibliothèque universitaire et le personnel académique de l'Université.

Les Qualifications

Les membres du personnel académique sont habituellement des universitaires : licenciés, diplômés d'études supérieures ou titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat. Pour être bibliothécaire professionnel, il faut être détenteur au moins d'une licence et d'un diplôme professionnel : licence, maîtrise ou doctorat en bibliothéconomie.

Les Occupations

Le travail du personnel académique comprend les cours magistraux et la recherche. Généralement, la tâche d'un bibliothécaire professionnel au sein de l'université comprend les aspects suivants : assister, guider, orienter et aider les lecteurs dans leur usage de la bibliothèque et ce grâce aux instruments bibliographiques pour qu'ils puissent tirer profit des différentes collections. Dans les universités de Kisangani, de Lubumbashi et de Kinshasa, les bibliothécaires professionnels enseignaient aux nouveaux étudiants la manière d'utiliser les collections de la bibliothèque universitaire. Cette tâche concerne aussi bien les chercheurs que les professeurs eux-mêmes. Les chefs de départements de la bibliothèque universitaire ou des bibliothèques facultaires sont souvent sollicités pour des démonstrations durant l'année académique. Ils montrent aux groupes d'étudiants comment utiliser et tirer profit du fonds documentaire de la bibliothèque universitaire. Comme les professeurs, les

¹³ Zaïre, Rép. du. Mouvement Populaire de la Révolution. Département de l'Enseignement Supérieur et Universitaire – *Ordonnance n°81-160 du 07 octobre 1981 portant statut du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire*. Kinshasa, 1981. p. 5-9.

¹⁴ DIPEOLU, J.O – *Status and classification of University Library staff. In Proceedings of Standing Conference of African University Librarians, Western Area Conference (SCAULWA) Lagos: YAKUBU GOWON Library. University of Lagos, 4th-8th April 1972. p. 155-164.*

bibliothécaires sont aussi engagés dans un travail de recherche. Ce travail s'effectue principalement sur trois niveaux :

- Recherche bibliographique en vue de publication de bibliographies spécialisées sans lesquelles les chercheurs éprouveraient des difficultés pour accomplir leur mission
- Recherche dans le domaine de la bibliothéconomie et des Sciences et Techniques documentaires (pour faire avancer les connaissances en Sciences et Techniques documentaires)
- Hormis quelques bibliothécaires engagés dans la recherche dans des domaines autres que la bibliothéconomie, les bibliothécaires d'université conduisent des investigations sur des problèmes d'intérêt local apportant par là leur contribution au savoir dans le domaine de la bibliothéconomie. Ils sont mieux placés pour rendre un tel service compte tenu de leur «background» (bagage) académique et en raison des facilités qui leur sont disponibles au sein de l'université. Beaucoup d'entre eux enseignent les Sciences et Techniques documentaires dans les écoles ou départements de bibliothéconomie et supervisent les travaux de fin d'études et des mémoires d'étudiants.

Les bibliothécaires poursuivent aussi d'autres tâches, telles : la sélection, le choix de documents pour le personnel enseignant, les étudiants et les chercheurs ainsi que d'autres tâches administratives dont celles de gérer, de conserver et de développer la bibliothèque. Ce sont là les raisons qui font que les bibliothécaires professionnels ont bénéficié et insistent pour continuer à bénéficier du statut académique. L'étude de monsieur Dipeolu a conclu que ceux qui maintiennent que les bibliothécaires devraient être exclus du statut académique sont soit ignorants des fonctions exercées par les bibliothécaires professionnels, soit ne cherchent qu'à préserver intacte la « pureté de la race académique ».

Nous disons avec E.M. Broome que les bibliothèques ont changé. De dépôts de livres, elles sont devenues des centres d'information scientifiquement organisés et gérés par des bibliothécaires hautement qualifiés, jouant un rôle central dans le processus de la recherche et de l'enseignement. Les écoles sont aujourd'hui implantées autour des bibliothèques scolaires. Le bibliothécaire est l'un des premiers membres du personnel académique à être nommé par les universités nouvellement établies¹⁵. Ce qui est vrai pour le personnel des bibliothèques universitaires l'est aussi pour celui des bibliothèques nationales, publiques, spécialisées et scolaires. Dans son Projet de politique et d'organisation du système national d'information scientifique et technique en République Démocratique du Congo, le Service présidentiel d'information scientifique et technique proposait la structure statutaire suivante pour le personnel d'information scientifique et technique, c'est-à-dire : la nomination d'un trio composé d'archivistes, de bibliothécaires et de documentalistes débouchés pour les futurs diplômés au niveau sectoriel, territorial, des districts, provincial et national.

Conclusion

Quel avenir pour la formation professionnelle des bibliothécaires dans ce pays ? Vers quelle destinée s'oriente le bibliothécaire congolais ? Telles sont les questions que d'aucun pourrait se poser au terme de cet exposé.

La République Démocratique du Congo, en dépit des situations difficiles qu'elle traverse, a mis les bouchées doubles pour rattraper le retard qu'elle avait accumulé dans le domaine de la bibliothéconomie. Elle a non seulement créé un certain nombre d'institutions de formation de haut niveau qui peuvent rivaliser avec les meilleures écoles de formation du continent, mais elle est aussi à la pointe du statut du personnel des bibliothèques universitaires. Conditions qu'il faut défendre et améliorer. Ces acquis augurent un bel avenir, à condition que les responsables prennent les deux éléments suivant en compte.

Tout d'abord, à notre avis, les programmes devraient cesser d'être encyclopédiques pour s'orienter vers la structure de recherche et la structure professionnelle de manière à établir des interrelations entre les disciplines théoriques et les professions elles-mêmes. La structure de recherche et d'enseignement serait suivie par les étudiants qui s'intéressent à la recherche théorique ou appliquée en bibliothéconomie et à ceux qui se destinent à l'enseignement des Sciences et Techniques documentaires. La structure professionnelle attirerait, quant à elle, les étudiants qui se préparent à

¹⁵ BROOME, E.M – *Books and People*. In East African Library Association Bulletin, 9: 10 – 12, February. 196p.

embrasser le métier de bibliothécaire. Sous chacune de ses orientations structurelles il y aurait des options : bibliothéconomie, archivistique, édition et gestion électronique de l'information voire même, de veille stratégique de l'information.

Ensuite, la Conférence ainsi créée serait un organe de concertation qui se réunirait pour l'harmonisation des programmes d'enseignement dans le domaine des sciences et techniques documentaires. Elle aurait également pour tâche d'étudier la possibilité pour les étudiants de s'inscrire à un ou certains cours dispensés dans une autre institution que la leur dans le domaine des cours à option. S'agissant des conditions de travail et plus précisément du statut du personnel des bibliothèques, il est indispensable que le statut actuel des bibliothécaires des universités soit non seulement maintenu, mais amélioré et serve de modèle aux autres types de bibliothèques. Le développement de la bibliothéconomie dans ce pays doit énormément à la Coopération internationale.

Sans l'intervention du gouvernement de la Communauté française de Belgique, le Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche de Kinshasa (CEDERSUK) n'aurait jamais vu le jour. Il en est de même de la Coopération française à travers le Projet franco congolais d'appui à la documentation qui s'est beaucoup investi dans le financement de la formation et de la rénovation des bibliothèques congolaises. Puisse ceci servir d'exemples à nos dirigeants pour qu'enfin ils prennent en compte le fait culturel comme base de tout développement et se préoccupent de son financement. Enfin, les associations des bibliothécaires ont toujours joué un rôle déterminant dans le développement de la bibliothéconomie, tant au niveau national qu'au niveau international. Tels furent les cas de la West African Library Association (WALA) pour l'Afrique de l'Ouest anglophone, de la Nigerian Library Association pour le Nigeria, de l'Association internationale pour le développement des bibliothèques, de la documentation et des archives en Afrique (AIDBA) pour l'Afrique francophone et de l'IFLA sur le plan international. Pour mener à bien leur mission, ces associations n'ont pas vécu d'aumône ni de mendicité. Elles se sont basées ou se basent encore sur les cotisations de leurs membres. Tel n'est pas le cas pour l'Association Congolaise des Bibliothécaires, Archivistes, Documentalistes et Muséologues (ABADOM) de la République Démocratique du Congo. Aussi, lançons-nous un vibrant appel aux bibliothécaires de ce pays pour un réveil permanent au service de la profession. L'Association Congolaise des Bibliothécaires, Archivistes, Documentalistes et Muséologues (ABADOM) ne vivra que par et avec les contributions de ses membres ou elle mourra.

S'agissant de l'état des lieux de la bibliothéconomie en République Démocratique du Congo, la Conférence recommande :

- l'instauration de la Conférence des directeurs d'écoles et des départements de bibliothéconomie comme organe de concertation et d'harmonisation des programmes d'enseignement dans le domaine des Sciences et Techniques documentaires
- la création d'une Commission permanente des statuts et conditions des bibliothécaires au sein de l'Association Congolaise des Bibliothécaires, Archivistes, Documentalistes et Muséologues (ABADOM)
- la création d'une Commission permanente chargée des cotisations au sein de l'Association Congolaise des Bibliothécaires, Archivistes, Documentalistes et Muséologues (ABADOM)

Bibliographie

- *Annuaire de l'Inabdo* – Kinshasa : Inabdo, 1978.
- *Annuaire de l'Institut facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication, année académique 2003-2004*. Kinshasa : IFASIC, 2003. p. 71.
- Arrêté départemental n° ESU/CABCE/0118/82 du 15 octobre 1982 portant rattachement de l'École de bibliothéconomie à l'Université de Kinshasa.
- BATEKO BABO, Bobutaka – *Formation universitaire et supérieure de la bibliologie en République Démocratique du Congo*
- Décision n° 052/UNIKIN/B/97 du 10 novembre 1997 portant attachement de l'École de bibliothéconomie à la faculté des Lettres

- Ordonnance n° 81-160 du 7 octobre 1981 portant statut du personnel de l'enseignement supérieur et universitaire
- Facultés catholiques de Kinshasa – *Programme des cours, année académique 2004-2005*. Kinshasa : Secrétariat général académique, 2004. p. 223
- Décision n° 0052/UNAZA/R/80 du 25 mars 1980 portant organisation de l'enseignement en bibliothéconomie
- IMMELMAN, R.F.M.– *Education for librarianship: being a collection of articles on training librarian*. Cape Town: University of Cape Town. School of librarianship, 1964. p.52
- Institut supérieur de statistique de Kinshasa – *Programme des cours, année académique 2004 – 2005*
- MASENS MUKIS DZUDE, M.D. – *La formation professionnelle en Afrique centrale*. In BOSUAT, Marie Louise, FEUILLEBOIS Geneviève et PELLETIER Monique (Ed.) – *Le contrôle bibliographique universel dans les pays en développement*. Grenoble, 22-25 août 1973. München : Verlag dokumentation, 1975, pp. 104-116
- Université de Kinshasa – *Programme des cours, année académique 2004-2005*
- Université protestante au Congo, Faculté d'administration des affaires et sciences économiques, Département de bibliothéconomie – *Programme des cours, années académique 1991 -1992*.